




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-420**

Séance publique du

23 septembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196978-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC "CREMATORIUM ET
PARC MÉMORIAL DE PROVENCE" - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXERCICE 2015**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2016

Nomenclature : 1.2
Délégation de service public

RAPPORTEUR : Madame Reine MERGER
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHAZEAU Maurice

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
"CREMATORIUM ET PARC MÉMORIAL DE PROVENCE" - RAPPORT ANNUEL DU
DÉLÉGATAIRE SUR L'EXERCICE 2015
- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous rappelle que par délibération n°2001.0150 du 15 février 2001, le Conseil Municipal avait approuvé le choix du délégataire, en l'occurrence la Société des Crématorium de France, pour la construction et la gestion du complexe funéraire de la ville d'Aix-en-Provence, baptisé "Crématorium et Parc Mémorial de Provence".

Après signature du contrat, le 1^{er} mars 2001, la Société des Crématoriums de France a procédé à la construction et à la mise en place des installations nécessaires au fonctionnement et a obtenu les autorisations et habilitations préfectorales requises.

L'établissement, inauguré le 20 novembre 2003, a été mis en service le 24 novembre suivant.

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris dans l'article 24-1 du contrat de Délégation de Service Public, et conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi n°95-127 du 08 février 1995, la Société des Crématorium de France nous a adressé son rapport annuel qui vous est aujourd'hui présenté.

Aussi je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

PRENDRE ACTE de la réception du présent rapport.

DL.2016-420 - INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
"CREMATORIUM ET PARC MÉMORIAL DE PROVENCE" - RAPPORT ANNUEL DU
DÉLÉGATAIRE SUR L'EXERCICE 2015
- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/092016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

2015



La Société des Crématoriums
de France

Mairie d'Aix-en-Provence
Délégation de service public – Espace funéraire

Crématorium et Parc Mémorial de Provence
Rapport du délégataire 2015





SOMMAIRE

I-	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	1
I-1	DONNEES TECHNIQUES	1
I-1-1	CREMATORIUM.....	1
I-1-2	PARC MEMORIAL.....	4
I-1-3	CHAMBRE FUNERAIRE	4
I-2	MOYENS EN PERSONNEL	5
I-2-1	<i>Nombre, date d'entrée</i>	<i>5</i>
I-2-2	<i>Fonctions.....</i>	<i>6</i>
I-2-3	<i>Qualifications</i>	<i>6</i>
I-3	RELATIONS AVEC LES USAGERS	7
I-3-1	<i>Références des règlements intérieurs</i>	<i>7</i>
I-3-2	<i>Rappel des horaires d'ouverture</i>	<i>8</i>
I-3-3	<i>Participation, concertation avec les usagers.....</i>	<i>8</i>
I-3-4	<i>Réclamations, litiges et contentieux</i>	<i>10</i>
II-	ETUDES STATISTIQUES.....	11
II-1	EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE	11
II-2	LA CREMATION DANS LA REGION DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.....	11
II-3	LE CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE	12
II-3-1	<i>Volume des prestations fournies.....</i>	<i>12</i>
II-3-2	<i>Le crématorium face à la concurrence.....</i>	<i>17</i>
III-	LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	18
III-1	PRINCIPE D'EGALITE (TARIFICATION).....	18
III-1-1	<i>Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués.....</i>	<i>18</i>
III-1-2	<i>Les clauses de révisions</i>	<i>20</i>
III-1-3	<i>Evolution (avec rappel années N-1 et N-2).....</i>	<i>21</i>
III-1-4	<i>Gratuité pour les indigents.....</i>	<i>22</i>
III-2	PRINCIPE DE CONTINUITE	23
III-2-1	<i>Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises.....</i>	<i>23</i>
III-2-2	<i>Adaptation</i>	<i>23</i>
III-3	PRINCIPE DE L'EQUILIBRE CONTRACTUEL.....	24
III-3-1	<i>Redevance à verser au délégant</i>	<i>24</i>
III-3-2	<i>Examen des avenants au contrat.....</i>	<i>24</i>
III-4	PRINCIPE DE NEUTRALITE	24
III-4-1	<i>Dispositions prises.....</i>	<i>24</i>
III-4-2	<i>Faits à signaler</i>	<i>24</i>
III-5	PRINCIPE DE SAUVEGARDE DE LA LIBERTE DU DELEGANT EN FIN DE CONTRAT.....	25
III-5-1	<i>Biens de retour / biens de reprise.....</i>	<i>25</i>
III-5-2	<i>Liste des engagements.....</i>	<i>29</i>
IV-	LES COMPTES.....	30
IV-1	<i>Compte de résultat de l'établissement.....</i>	<i>30</i>
IV-2	<i>Affectation des charges directes et indirectes</i>	<i>30</i>

I- Analyse de la qualité du service

I-1 Données techniques



Le centre funéraire de la Ville d'Aix-en-Provence regroupe 3 fonctions distinctes :

- le crématorium
- la chambre funéraire
- le Parc Mémorial

Le crématorium et la chambre funéraire sont réunis dans 2 corps de bâtiments ayant le même espace d'accueil, et un parc de stationnement.

Le centre funéraire d'Aix-en-Provence est pourvu de deux parkings de 18 et 20 places pour le public dont 2 places pour personnes à mobilité réduite situées près de l'entrée du bâtiment et, 3 places dans la cour de service pour le personnel. Il est aussi équipé d'un logement de fonction.

Le bâtiment a une surface totale de 949.20 m², comprenant la partie crématorium, la partie chambre funéraire et le logement de fonction. Les descriptions qui suivent reprennent les éléments du permis de construire.

I-1-1 Crématorium

Description des locaux et des équipements

Le crématorium, d'une surface totale de 704.65 m², comprend :

PARTIE PUBLIQUE

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un atrium
- un salon d'attente
- un salon d'accueil des familles
- la salle de recueillement n°1, pouvant accueillir 120 personnes
- la salle de recueillement n°2, pouvant accueillir 34 personnes
- un condouloir
- un salon des familles, avec espace boissons, s'ouvrant sur le jardin sud et le bois



- une salle de remise de l'urne et de visualisation de l'introduction du cercueil
- des sanitaires publics

PARTIE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

- un bureau administratif
- un bureau de direction
- un hall de réception des corps
- une salle d'introduction du cercueil
- une salle avec deux appareils de crémation, un pulvérisateur de cendres et une armoire de transfert des cendres
- un local de conservation des urnes
- des locaux annexes techniques
- une salle de détente pour le personnel
- des sanitaires
- un local vestiaire

Date de mise en service

Le crématorium a été mis en service le 24 novembre 2003.

Moyenne de durée d'utilisation, équipements complémentaires ou à renouveler

La moyenne de durée d'utilisation annoncée de la structure des appareils de crémation est illimitée, la moyenne de durée d'utilisation normale de la fumisterie est de 6 000 crémations, et la moyenne de durée d'utilisation de la sole est de 1 300 crémations à 1 800 crémations. La moyenne de durée d'utilisation du pulvérisateur de cendres est de 20 ans.

Ces données seront revues au fur et à mesure en fonction de l'état réel.

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium délivrée par arrêté du Préfet du département des Bouches-du-Rhône sous le numéro 12/13/268, qui est valable jusqu'au 14 février 2018.

Suivi de la conformité

- Le contrôle des rejets atmosphériques a été réalisé sur les deux appareils les 16 et 17 décembre 2015. Seul l'appareil C411 s'est avéré conforme. Deux autres mesures ont été refaites sur l'appareil 2.1 pour obtenir la conformité les 06/01/2016 et 23 mars 2016.
- La vérification périodique annuelle des installations électriques a été effectuée le 10 janvier 2015.

- La vérification périodique des moyens de secours a été effectuée le 31 mars 2015.
- La vérification périodique annuelle des installations gaz a été réalisée le 21 avril 2015.
- La vérification périodique annuelle des portes et portails a été effectuée le 24 juillet 2015.
- La maintenance annuelle des fontaines à eau a été réalisée les 10 et 11 décembre 2015.

Des échanges sont en cours avec la collectivité, afin de déterminer le projet architectural et technique pour la mise aux normes de l'établissement en termes de filtration.

Etat d'entretien

Les travaux d'entretien mis en œuvre dans l'année dans l'établissement sont :

- Février 2015 : réfection des murs en faïence du laboratoire de thanatopraxie,
- Réfection du carrelage dans l'entrée funéraire, réfection des cloisons et mise en peinture dans l'entrée funéraire
- Mars 2015 : divers travaux de peinture et de réparation (plomberie) dans le logement de fonction
- Réfection des cloisons et peinture des toilettes hommes et femmes
- Extension du système de détection d'intrusion le 5 novembre 2015 aux locaux techniques
- Septembre 2015 : remplacement de l'ordinateur dans la salle de recueillement
- Décembre 2015 : réfection des peintures de l'établissement (salles de recueillement, halle d'accueil, atrium entrée funéraire, couloir SAS, couloir chambre funéraire)

I-1-2 Parc Mémorial

Description des aménagements actuels, en cours

Le Parc Mémorial a une surface totale de 14 840 m², dont 5 550 m² sont réservés aujourd'hui à la mémorialisation et 9 290 m² sont boisés.

Le parc dispose à présent de 101 caveaux à urnes (sur deux restanques) et neuf rangées d'oliviers.



Date de mise en service

Le Parc Mémorial a été mis en service le 11 juin 2004.

Etat d'entretien

Rien à signaler.

I-1-3 Chambre funéraire

Description des locaux et des équipements

La chambre funéraire, d'une surface totale de 128.05 m² (non comprises les pièces communes avec le crématorium), est composée de :

- 3 salons funéraires, munis chacun de sanitaires individuels (63.75 m² en tout)
- 1 salon de présentation des corps, muni de sanitaires individuels
- une salle de préparation des corps
- des sanitaires dédiés au thanatopracteur
- 12 cases réfrigérées

Les pièces énumérées ci-dessous sont communes au crématorium et à la chambre funéraire :

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un hall de réception des corps
- un local vestiaire
- un sanitaire pour le personnel
- une salle de détente pour le personnel

Date de mise en service

La chambre funéraire a été mise en service en même temps que le crématorium le 24 novembre 2003.

Moyenne de durée d'utilisation, équipements complémentaires ou à renouveler

La moyenne de durée d'utilisation des armoires réfrigérées annoncée par le constructeur est de 15 ans.

Habilitation

L'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium a été renouvelée en 2012. Délivrée par arrêté du Préfet du département des Bouches-du-Rhône sous le numéro 12/13/268, elle est valable jusqu'au 25 octobre 2016 pour la chambre funéraire.

Suivi de la conformité

Sans objet.

Etat d'entretien

Sans objet.

I-2 Moyens en personnel

I-2-1 Nombre, date d'entrée

L'effectif est désormais constitué de 6 personnes :

Nom	Date entrée	Date de sortie
M. Patrick PIERSON	01/11/2014 dans cet établissement	
Mme Aude ROQUETTE	02/03/2009 dans la société	
M. Julien EUSOP	18/03/2013	
M. Camille DUPONT	01/11/2015	
Mme Aurélie BONNET	12/11/2013	
M. Benjamin BOURDIN	07/04/2014	
M. Yannick MARCEAU	01/08/2015	
		Muté : - Fort De France le 01/11/15 - Annecy 01/03/2016

Les personnes embauchées ont représenté un total de 6.08 ETP (équivalent temps plein) en 2015, comprenant le personnel ci-dessus en contrat à durée indéterminée, ainsi que les embauches en contrat à durée déterminée ou en intérimaire.

I-2-2 Fonctions

M. Patrick PIERSON	Directeur de l'établissement
M. Julien EUSOP	Adjoint
M. Camille DUPONT	Assistant funéraire
Mme Aude ROQUETTE	Assistante funéraire
M. Benjamin BOURDIN	Agent de crématorium – paysagiste
Mme Aurélie BONNET	Assistante funéraire

I-2-3 Qualifications

Patrick PIERSON

1978	Brevet élémentaire de photographie et imprimerie de l'Armée de l'Air
1988	Brevet supérieur de photographie et imprimerie de l'Armée de l'Air, Niveau III
2001	Diplôme de qualification supérieure imprimerie et photographie, Armée de l'air
2007	Validation des acquis d'expériences (BTS arts graphiques)
2009	Attestation de formation Conseiller et Assistant funéraire, niveau 4 avec LM Formations
2010	Attestation de formation Directeur d'établissement, niveau 6 avec Abeille Eternité

Julien EUSOP

2000	Baccalauréat série L
2003	DEUG d'Anglais LLCE
2004	Licence d'Anglais LLCE (Langue Littérature Civilisation Etrangère)
2008	CAP Opérateur projectionniste
2011	Formation funéraire niveau IV et VI

Camille DUPONT

- 1997 Baccalauréat STT comptabilité Gestion
- 1999 Niveau DUT Gestion des entreprises et Administrations
- 2002 BTS Force de vente
- 2015 Formation funéraire Niveau IV

Benjamin BOURDIN

- 2007 CAP paysagiste

Aude ROQUETTE

- 2006 Baccalauréat scientifique
- 2013 Formation Conseiller, Assistant Funéraire et Dirigeant d'entreprise

Aurélie BONNET

- 2007 Licence en Sociologie
- 2013 Formation au diplôme de Conseiller Funéraire

I-2-4 Formation professionnelle obligatoire

Madame Aude ROQUETTE, M. Patrick PIERSON et M. Julien EUSOP ont le niveau requis de Directeur d'Agence.

Madame Aurélie BONNET et Monsieur Camille DUPONT ont le niveau requis d'assistant et conseiller funéraire qui leur permet d'assurer l'accueil des familles, d'organiser et de conduire des moments de recueillement.

I-3 Relations avec les usagers

I-3-1 Références des règlements intérieurs

Les règlements intérieurs du crématorium, du Parc Mémorial et de la chambre funéraire ont été signés par la Ville d'Aix-en-Provence le 27 novembre 2003 et sont à la disposition du public au crématorium.

I-3-2 Rappel des horaires d'ouverture

CREMATORIUM	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00
	le samedi 09h00-12h00
CHAMBRE FUNERAIRE	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00
	le samedi 09h00-12h00 et 14h00-17h00
	les dimanches et jours fériés 10h00-12h00 et 14h00-16h00
SALONS FUNERAIRES	24h/24 Une clé est mise à la disposition de la famille.
PARC MÉMORIAL	Tous les jours de l'année du 1 ^{er} octobre au 31 mars : 09h00-17h00 du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 09h00-19h00

I-3-3 Participation, concertation avec les usagers

➤ Information des usagers :

Comme chaque année, une Journée Portes Ouvertes a été organisée le samedi 1^{er} novembre 2015 pour permettre aux familles de découvrir l'établissement et le Parc Mémorial.

Un registre est à la disposition des familles qui souhaitent y laisser leurs commentaires. Ce registre peut être consulté sur place par tout visiteur qui en fait la demande.

Une brochure de l'établissement est disponible pour améliorer l'information au public et proposer aux entreprises un document à remettre aux familles concernées par la crémation.

Une plaquette d'information aux familles sur les différentes destinations des cendres est également à disposition des familles au crématorium.

➤ Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) :

La commission pour l'examen de la délégation de service public pour l'exercice 2014 s'est tenue le 9 octobre 2015.

➤ Enquête de satisfaction :

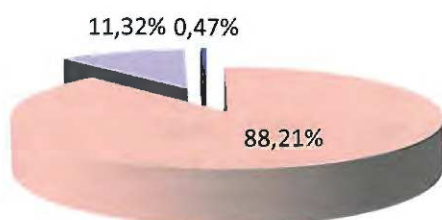
Nous continuons l'enquête de satisfaction que nous avons mise en place depuis février 2009. Vous en trouverez les résultats synthétisés ci-après.

Année 2015

Taux de retour : 21.8 %

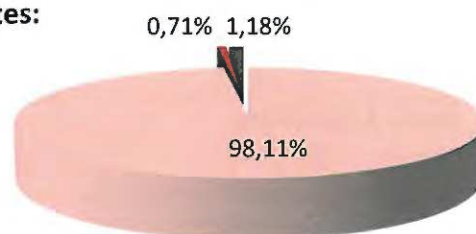
Nombre de retours : 423 questionnaires

L'accueil réservé :



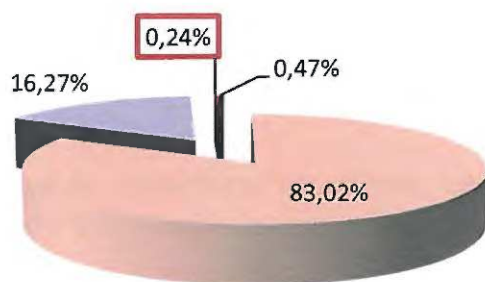
Très satisfaisant Satisfaisant
Insatisfaisant Pas de réponse

Le déroulement du moment de recueillement a-t-il répondu aux attentes:



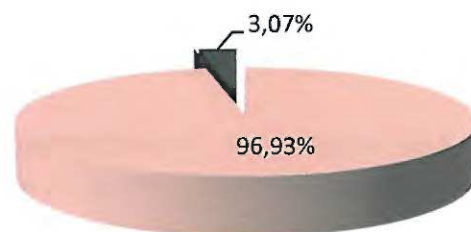
Oui Non Pas de réponse

Confort et intimité de l'établissement :



Très satisfaisants Satisfaisants
Insatisfaisants Pas de réponse

Recommandation de l'établissement par la famille :



Oui Non Pas de réponse

➤ La certification de services :

Depuis 2010, La Société des Crématoriums de France s'est engagée dans la mise en œuvre d'une certification de services sous le contrôle de la société Bureau Veritas Certification.

En 2015, le périmètre de certification s'étendait à 13 des établissements qui nous ont été confiés.

Gérer un crématorium en France : Un métier de service public à part entière

Caractéristiques certifiées :

- L'information sur nos métiers et nos prestations est complète et facilement accessible.
- Chaque famille et chaque professionnel bénéficie d'un accueil personnalisé et professionnel
- Nous exerçons nos missions dans le respect total de l'éthique et des défunts
- Le moment de recueillement est un moment de sérénité personnalisé en fonction des attentes des familles
- Nous assurons l'intégrité du service public
- Nous assurons la satisfaction des familles



Le Crématorium d'Aix-en-Provence est annuellement soumis à un audit mené par le service qualité de notre société.

Votre établissement a également été audité par Bureau Veritas Certification en 2015.

I-3-4 Réclamations, litiges et contentieux

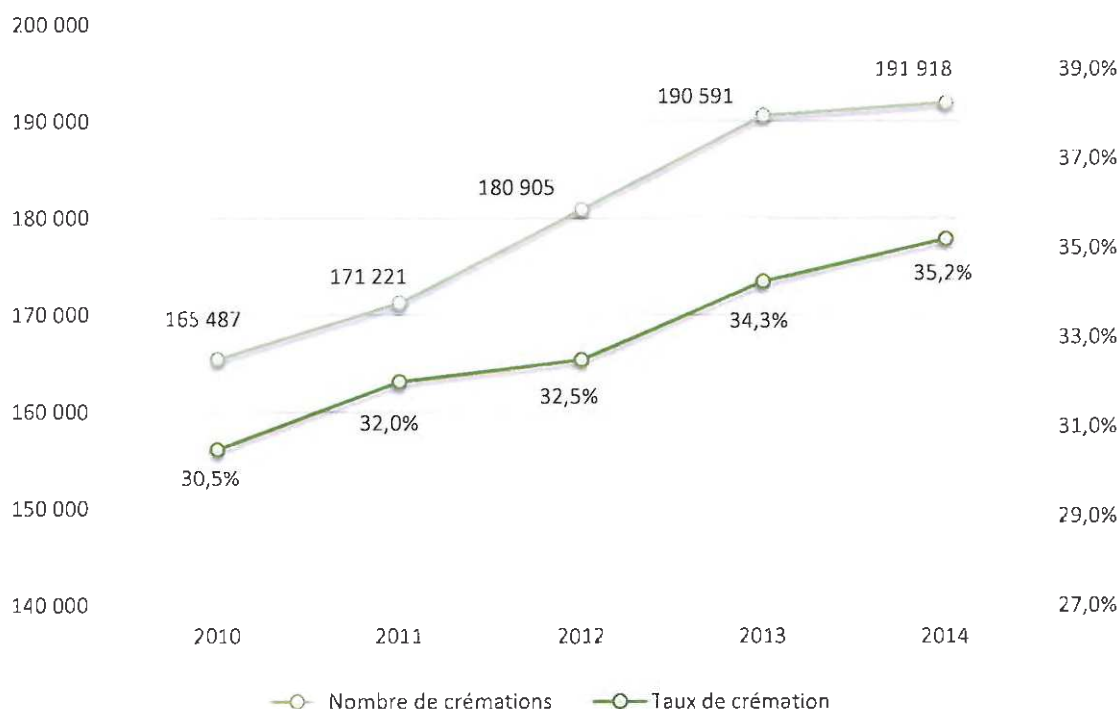
Pour résoudre le problème récurrent des effractions sur les parkings, qui vous ont été remontés, nous avons sollicité l'accord de la ville pour déposer en Préfecture une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéosurveillance. Le dossier est en attente de passage en commission préfectorale à la date de rédaction de ce rapport d'activité.

II- Etudes statistiques

II-1 Evolution de la crémation en France

	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de crématoriums
2010	30,5%	165 487	140
2011	32,0%	171 221	148
2012	32,5%	180 905	152
2013	34,3%	190 591	160
2014	35,2%	191 918	169

Evolution de la crémation en France

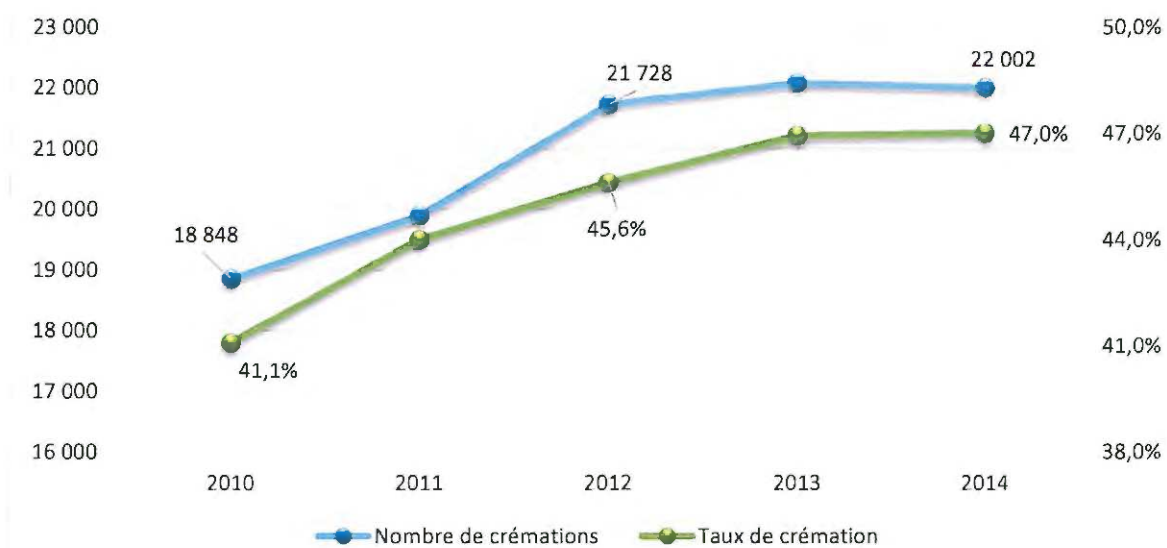


II-2 La crémation dans la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre un taux de crémation de 47 % nettement supérieur au taux national avec 13 établissements en service en 2014.

	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de décès	Nombre de crématoriums
2010	41.1 %	18 848	45 880	11
2011	44.0 %	19 894	45 218	12
2012	45.6 %	21 728	47 638	12
2013	46,9%	22 078	47 041	12
2014	47,0%	22 002	46 801	13

Evolution de la crémation en région PACA



II-3 Le Crématorium et Parc Mémorial de Provence

II-3-1 Volume des prestations fournies

Nombre de crémations et autres prestations

	2015	2014	2013
Crémation adulte	1 974	1 874	1 786
Crémation enfant de 1 à 12 ans	2	1	5
Crémation enfant de moins de 1 an	17	20	11
Crémation indigent	0	0	0
Location salle de recueillement	1 760	1 845	1 772
Location du salon des retrouvailles jusqu'à 1h	76	126	108
Crémation restes mortels exhumés	12	10	42
Crémation de pièces anatomiques	28	28	72

Calcul du taux d'utilisation du Crématorium

Pour calculer le taux d'utilisation, nous comparons le nombre de crémations effectif de 2015 à un chiffre correspondant à la capacité technique maximale du crématorium avec les deux appareils de crémation.

Les équipements actuels permettent 10 crémations par jour et 6 crémations le samedi matin. En multipliant ces chiffres par le nombre de jours ouvrables en 2015, nous obtenons ainsi le nombre maximum potentiel de crémations sur l'année.

Calcul du nombre de crémations :

Nous additionnons le nombre de crémations de défunts (adultes, enfants de moins de 1 an, enfants de 1 à 12 ans et personnes dépourvues de ressources) avec le nombre d'incinérations de pièces anatomiques et relèves de concessions en tenant compte des durées de crémations.

Par hypothèse, nous appliquons un taux moyen de :

- 1 pour les adultes, les grands conteneurs de pièces anatomiques et les crémations de grands conteneurs de restes exhumés
- 0.7 pour les enfants de 1 à 12 ans
- 0.5 pour les enfants de moins de 1 an, pour les petits conteneurs de pièces anatomiques et les reliquaires de relèves de concessions.

Le Crématorium et Parc Mémorial de Provence a réalisé 2 006 crémations en 2015 (hors pièces anatomiques) dont :

- 1 974 crémations adultes
- 2 crémations d'enfant de 1 à 12 ans
- 17 crémations d'enfant de moins de 1 an
- 3 crémations de cercueils exhumés
- 10 crémations de reliquaires d'exhumations
- 28 petits conteneurs de pièces anatomiques

= **2005.9** unités de crémations (en incluant les coefficients)

Calcul du nombre de jours d'arrêt pour maintenance :

Eu égard à la fréquentation du crématorium, nous décomptons maintenant, du nombre de jours ouvrables en 2015, 9 jours par appareil pour la maintenance de l'équipement de crémation, soit : 3 jours/an pour la maintenance à froid de l'appareil de crémation et le changement de sole, et 6 jours/an pour le rebriquetage complet de l'appareil. En effet, chaque appareil de crémation devrait subir un rebriquetage complet au bout de 5 années à partir de sa date de mise en service. Cette opération immobilise l'appareil pour une durée de 30 jours. Nous décomptons donc une moyenne de 6 jours par an (30 jours/5 ans) et par appareil pour cette opération.

Calcul de la capacité technique maximale

365 Jours – 52 dimanches = 313 jours (dont 52 samedis)

- 10 jours fériés en semaine dont 1 samedi férié
 - 9 jours d'arrêt de l'équipement de crémation (18 jours de maintenance avec activité journalière /2)
- = 294 jours ouvrables (dont 51 samedis ouvrables)
= 243 jours de semaine ouvrables + 51 samedis ouvrables

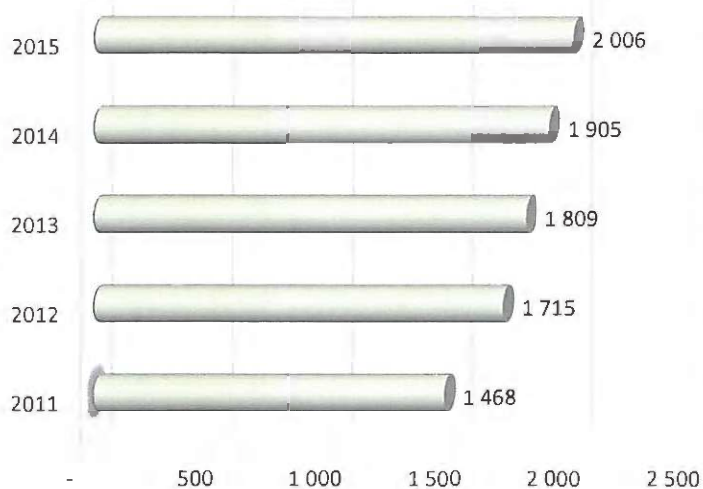
Capacité technique maximale = (243 x 10) + (51 x 6) = 2 736 crémations

Taux d'utilisation = 73.3 %

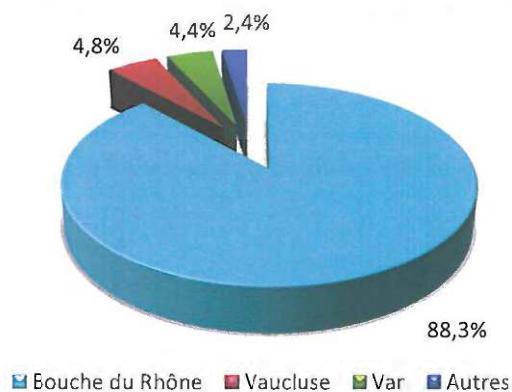
(= 2 005.9 crémations réalisées / 2 736 crémations réalisables)

NB : La capacité technique maximale est théorique car le nombre de familles que peut accueillir l'établissement est conditionné par l'utilisation de la salle de recueillement.

Evolution de l'activité Crématorium et Parc Mémorial de Provence



Provenance des crémations 2015 Crématorium et Parc Mémorial de Provence



Selon le lieu de décès des défunts

Nombre de prestations du Parc Mémorial

	2015	2014
Arbre ou olivier – 10 ans	1	2
Arbre ou olivier – 20 ans	2	2
Arbre ou olivier – 30 ans	1	0
Arbre ou olivier – 50 ans	0	3
Rosier arbustif – 10 ans	8	6
Rosier arbustif – 20 ans	1	1
Rosier arbustif – 30 ans	1	0
Rosier arbustif – 50 ans	0	1
Rosier individuel – 10 ans	18	13
Rosier individuel – 20 ans	4	5
Rosier individuel – 30 ans	1	0
Rosier individuel – 50 ans	0	0
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	2	7
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	1	4
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	2	3
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	0	0

Nombre d'admissions et de services optionnels en chambre funéraire

	2015	2014
Admission en chambre funéraire	855	802
Séjour en salon - 2 heures pour le départ	366	342
Séjour en salon – 24 h	335	328
Séjour en salon – 3 jours	109	153
Séjour en salon – jour supplémentaire	54	62
Séjour en case réfrigérée – 24 h	513	532
Séjour en case réfrigérée – 3 jours	302	298
Séjour en case réfrigérée – jour supplémentaire	203	210
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	359	398

Calcul du taux d'utilisation des cellules réfrigérées

La chambre funéraire propose des séjours en cellule réfrigérée de durée variable de 24 heures minimum. Pour le calcul du taux d'utilisation, nous nous baserons donc sur une unité de 24 heures pour calculer la capacité technique maximale de la chambre funéraire et nous comparerons le nombre obtenu au nombre effectif d'unités de 24 heures réservées en 2015.

Capacité technique maximale :

12 cases réfrigérées x 365 jours = 4 380 unités de 24 h

Utilisation effective des cellules réfrigérées :

La Chambre funéraire a reçu 1 622 unités de 24 heures en cellules réfrigérées au cours de l'année 2015. Ce résultat comprend :

- 302 forfaits de 3 jours soit 906 unités de 24 heures
- 513 admissions de 24 heures
- 203 séjours de 24 heures supplémentaires

Taux d'utilisation des cellules réfrigérées = 37,0%

(= 1 622 unités de 24 heures réalisées / 4 380 unités de 24 heures réalisables)

Calcul du taux d'utilisation des salons funéraires

De même pour les salons, nous nous basons sur une unité de 24 heures.

Capacité technique maximale :

3 salons x 365 jours = 1 095 unités de 24 heures

Utilisation effective des salons :

La chambre funéraire a reçu 747 unités de 24 heures en salons funéraires au cours de l'année 2015. Ce résultat comprend :

- 335 séjours d'une journée
- 109 forfaits de 3 jours soit 327 unités de 24 heures
- 54 journées supplémentaires
- 366 séjours de 2 heures avant départ du défunt soit 31 unités de 24 heures

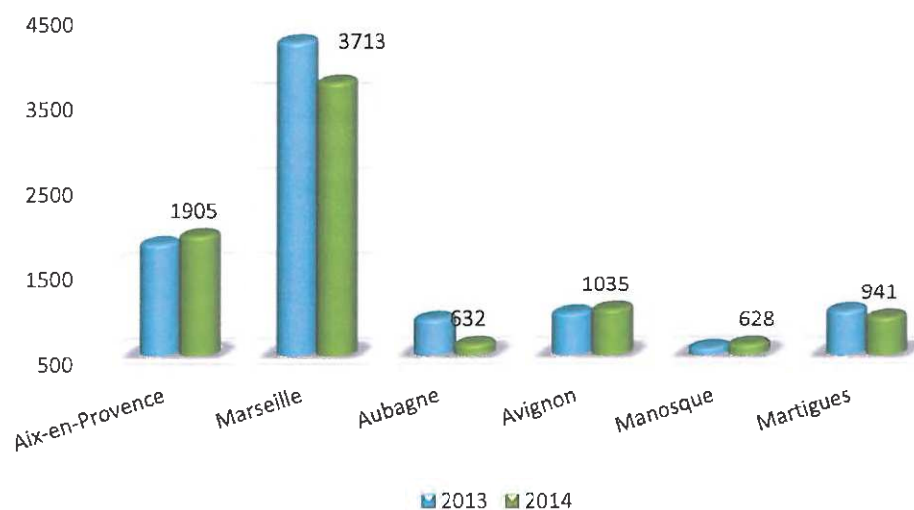
Taux d'utilisation des salons = 68,2 %

(= 747 unités de 24 heures réalisées / 1 095 unités de 24 heures réalisables)

II-3-2 Le crématorium face à la concurrence

Crématoriums	2013	2014	Variation
Aix-en-Provence	1 809	1 905	96
Marseille	4 185	3 713	-472
Aubagne	920	632	-288
Avignon	989	1 035	46
Manosque	584	628	44
Martigues	1 015	941	-74

Evolution de l'activité
face aux établissements voisins



III- Les conditions d'exécution du service

III-1 Principe d'égalité (tarification)

III-1-1 Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués

➤ Liste des tarifs crématorium au 1^{er} janvier 2015 (T.V.A. 20 %) :

	HT	TTC
Crémation adulte	434.50 €	525.00 €
Crémation indigent	gratuit	gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	gratuit	gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	gratuit	gratuit
Remise de l'urne	inclus	inclus
Enfouissement des cendres	76.67 €	92.00 €
Location salle de recueillement (comprenant personnel d'accompagnement, matériel, programmation musicale)	136.67 €	164.00 €
Location du salon des familles pour 1h30	71.67 €	86.00 €
Supplément pour les crémations et recueillements le samedi après-midi	78.33 €	94.00 €
Crémation d'un reliquaire de restes d'exhumation < 1,20 m	178.33 €	214.00 €
Crémation d'une boîte de pièces anatomiques < 1 m	138.33 €	166.00 €

➤ Liste des tarifs de la mémorialisation :

	HT	TTC
Arbre ou olivier – 10 ans	3 866.67 €	4 640.00 €
Arbre ou olivier – 20 ans	5 791.67 €	6 950.00 €
Arbre ou olivier – 30 ans	7 716.67 €	9 260.00 €
Arbre ou olivier – 50 ans	9 650.00 €	11 580.00 €
Rosier arbustif – 10 ans	1 650.00 €	1 980.00 €
Rosier arbustif – 20 ans	2 966.67 €	3 560.00 €

	HT	TTC
Rosier arbustif – 30 ans	3 958.33 €	4 750.00 €
Rosier arbustif – 50 ans	4 950.00 €	5 940.00 €
Rosier individuel – 10 ans	825.00 €	990.00 €
Rosier individuel – 20 ans	1 483.33 €	1 780.00 €
Rosier individuel – 30 ans	1 979.17 €	2 375.00 €
Rosier individuel – 50 ans	2 475.00 €	2 970.00 €
Enfouissement des cendres au pied d'un arbre, d'un olivier, d'un rosier arbustif ou d'un rosier individuel	76.67 €	92.00 €
Plaque de bronze	113.33 €	136.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	2 733.33 €	3 280.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	4 925.00 €	5 910.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	6 558.33 €	7 870.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	8 200.00 €	9 840.00 €
Ouverture/fermeture de caveau à urnes	76.67 €	92.00 €
Lettre bronze pour caveau à urnes	10.85 €	13.00 €

➤ Liste des tarifs de la chambre funéraire :

	HT	TTC
Séjour en salon funéraire pour départ – 2 heures	33.33 €	40.00 €
Séjour en salon funéraire – 24 h	98.33 €	118.00 €
Séjour en salon funéraire – forfait 3 jours	280.00 €	336.00 €
Séjour en salon funéraire – jour suppl. au-delà des 3 jours	33.33 €	40.00 €
Séjour en case réfrigérée – 24 h	65.00 €	78.00 €
Séjour en case réfrigérée – forfait 3 jours	180.00 €	216.00 €
Séjour en case réfrigérée – jour suppl. au-delà des 3 jours	15.83 €	19.00 €
Utilisation du laboratoire pour thanatopraxie et soins rituels	50.00 €	60.00 €

III-1-2 Les clauses de révisions

Ci-dessous la formule de révision des tarifs, définie à l'annexe 5 du contrat de concession et mise à jour lors de la révision des tarifs de 2006 avec la nouvelle nomenclature de l'INSEE.

Après application du taux de révision, les tarifs TTC révisés sont arrondis.

$$P = P_o [0,05 + 0,95 (0,75 \frac{S}{S_o} + 0,10 \frac{EG}{EG_o} + 0,15 \frac{FSD1}{FSD1_o})]$$

P_o = Tarif en vigueur à l'ouverture de l'établissement

P = Tarif révisé

S = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice trimestriel S du salaire mensuel brut de base
Base 100 au 4^{ème} trimestre 2008

EG = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice EG *Electricité, Gaz et Chaleur*

FSD1 = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice FSD1 *Frais et Services Divers 1*
Base 100 en juillet 2004



III-1-3 Evolution (avec rappel années N-1 et N-2)

Les tarifs du crématorium et de la chambre funéraire ont été révisés à compter du 1^{er} janvier 2015 (hausse de 0.81 %).

Ci-dessous la liste des tarifs en euros TTC des années N, N-1 et N-2 :

Tarifs du crématorium	2015	2014	2013
Crémation adulte	525.00	521.00	508.00
Crémation indigent	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Remise de l'urne	Inclus	Inclus	Inclus
Enfouissement des cendres	92.00	93.00	91.00
Location salle de recueillement, personnel, matériel	164.00	163.00	159.00
Location du salon des familles pour 1h30	86.00	85.00	83.00
Supplément pour les crémations et recueils le samedi après-midi	94.00	93.00	91.00
Crémation reliquaire de restes d'exhumation <1,20m	214.00	212.00	207.00
Crémation boîte de pièces anatomiques < 1 m	166.00	165.00	161.00

Tarifs de la chambre funéraire	2015	2014	2013
Séjour en salon funéraire pour départ – 2 heures	40.00	40.00	39.00
Séjour en salon funéraire – 24 h	118.00	117.00	114.00
Séjour en salon funéraire – forfait 3 jours	336.00	333.00	325.00
Séjour en salon funéraire – jour supplémentaire	40.00	40.00	39.00
Séjour en case réfrigérée – 24 h	78.00	77.00	75.00
Séjour en case réfrigérée – forfait 3 jours	216.00	214.00	209.00
Séjour en case réfrigérée – j. suppl. au-delà des 3 jours	19.00	19.00	19.00
Utilisation du laboratoire pour thanatopraxie	60.00	60.00	59.00

Tarifs du Parc Mémorial	2015	2014	2013
Arbre ou olivier – 10 ans	4 640.00	4 640.00	4 640.00
Arbre ou olivier – 20 ans	6 950.00	6 950.00	6 950.00
Arbre ou olivier – 30 ans	9 260.00	9 260.00	9 260.00
Arbre ou olivier – 50 ans	11 580.00	11 580.00	11 580.00
Rosier arbustif – 10 ans	1 980.00	1 980.00	1 980.00
Rosier arbustif – 20 ans	3 560.00	3 560.00	3 560.00
Rosier arbustif – 30 ans	4 750.00	4 750.00	4 750.00
Rosier arbustif – 50 ans	5 940.00	5 940.00	5 940.00
Rosier individuel – 10 ans	990.00	990.00	990.00
Rosier individuel – 20 ans	1 780.00	1 780.00	1 780.00
Rosier individuel – 30 ans	2 375.00	2 375.00	2 375.00
Rosier individuel – 50 ans	2 790.00	2 790.00	2 790.00
Enfouissement des cendres au pied d'une mémorialisation	92.00	91.00	91.00
Plaque de bronze	136.00	135.00	135.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	3 280.00	3 280.00	3 280.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	5 910.00	5 910.00	5 910.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	7 870.00	7 870.00	7 870.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	9 840.00	9 840.00	9 840.00
Ouverture/fermeture de caveau à urnes	92.00	91.00	86.00
Lettre bronze pour caveau à urnes	13.00	13.00	13.00

III-1-4 Gratuité pour les indigents

Il n'y a pas eu de crémation d'indigent au Crématorium et Parc Mémorial de Provence en 2015.

III-2 Principe de continuité

III-2-1 Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité au Crématorium et Parc Mémorial de Provence, les entrepreneurs de Pompes Funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums. Il n'existe pas de convention entre le Crématorium et Parc Mémorial de Provence et d'autres crématoriums pour le transfert de corps, afin de préserver le libre choix des familles.

Appareil de crémation Tabo 2.1

Du 12 au 14 janvier 2015 : remplacement des dalles de sole

Du 1^{er} au 9 juin 2015 : réfection partielle de l'appareil

25 et 26 juin 2015 : remplacement du pressostat et du capteur de porte

Juillet 2015 : reparamétrage et changement de diverses pièces

19 octobre 2015 : remplacement électrode d'allumage

Visite de maintenance à froid le 30 novembre 2015

Appareil de crémation C411

Du 29 juin au 4 juillet 2015 : rebriquage total de l'appareil de crémation

Visite de maintenance à froid le 30 novembre 2015 et 1^{er} décembre au matin

Pulvérisateur HSC :

Le 30 novembre : visite de maintenance (remplacement du tamis)

Ces opérations programmées n'ont pas nécessité d'arrêt d'activité : l'accueil des familles et les moments de recueillement ont été assurés normalement, tandis que les crémations étaient effectuées sur l'un ou l'autre des deux appareils.

III-2-2 Adaptation

Sans objet.

III-3 Principe de l'équilibre contractuel

III-3-1 Redevance à verser au délégant

Une redevance de concession est versée annuellement au délégant selon les termes de l'article 18-1 du contrat de délégation de service public.

2015	2014	2013
69 438.39 €	64 195.65 €	58 643.29 €

III-3-2 Taxe municipale perçue auprès des usagers

	2015	2014	2013
Montant de la taxe par crémation	96 €	93 €	93 €

III-3-3 Examen des avenants au contrat

Aucun avenant au contrat de délégation de service public du Crématorium et Parc Mémorial de Provence n'a été signé en 2015.

III-4 Principe de neutralité

III-4-1 Dispositions prises

Notre entreprise n'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, nous garantissons ainsi une égalité de traitement totale sans discrimination possible de tous les usagers, entreprises de Pompes Funèbres ou familles.

Chaque entreprise de Pompes Funèbres a reçu un tarif complet reprenant la totalité des prestations du crématorium et de la chambre funéraire de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, en toute transparence.

En ce qui concerne les moments de recueils, toute latitude est donnée aux entreprises de Pompes Funèbres pour retenir un horaire pour réserver la salle de recueillement mise à disposition, selon les dispositions du règlement intérieur, sous la conduite de notre personnel aux différentes confessions, opinions religieuses ou philosophiques.

Le personnel est au service des usagers, entreprises et familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

III-4-2 Faits à signaler

Sans objet.

III-5 Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat

III-5-1 Biens de retour / biens de reprise

Les *biens de retour* sont les biens à caractère mobilier ou immobilier liés par nature à la fonction du service concédé.

Les *biens de reprise* sont les biens à caractère mobilier acquis par le concessionnaire pour lui permettre de fonctionner dans le bâtiment et qui, après négociation entre les parties, pourront être repris par le futur concédant.

Biens de retour

- bâtiment, bâti et, en général, tout bien immeuble y compris clôture et fermetures
- équipements de crémation
 - 1 appareil de crémation type 2.1 Facultative
 - 1 appareil de crémation type C411
 - 2 dispositifs d'introduction S-140
 - 1 pulvérisateur de cendres S49
 - 1 armoire de transfert des cendres
 - 1 bac de stockage des déchets métalliques
 - 1 enfouisseur de cendres
- équipements froid
 - 2 modules de 4 cases réfrigérantes
 - 1 module de 4 cases réfrigérantes pour 3 corps température positive et 1 corps température positive/négative
 - 1 table de thanatopraxie Hygéco
 - 1 ensemble évier Hygéco
 - 1 chariot élévateur Hygéco
 - 1 chariot sur roulettes
- toutes plantations en général

Biens de reprise

- mobilier des salles de recueillement
 - 2 fauteuils
 - 2 ambons
 - 20 + 6 bancs en chêne massif
- matériel sonorisation de la grande salle de recueillement
 - 1 lecteur multi CD/MP3 rack 19" DENON
 - 4 enceintes frontales Jamo A310
 - 2 caissons Jamo E 5SUB.2
 - 1 microphone Sennheiser Com 195
 - 1 amplificateur Randson 4 x 50 W

- 1 ordinateur portable pour la gestion de la sono
- 1 ordinateur portable pour la gestion des diaporamas
- 1 écran plat

- matériel hi-fi sonorisation de la petite salle de recueillement
 - 1 lecteur multi CD/MP3 Yamaha CDC600SI USB
 - 1 amplificateur intégré Onkyo A 9211
 - 1 enceinte frontale Jamo A510
 - 1 caisson Jamo E 5SUB.2
 - 1 ordinateur portable pour la gestion de la sonorisation

- équipement vidéo
 - Salle de crémation et salle de visualisation :
 - 1 caméra IP 55
 - 1 moniteur couleur avec support

 - Surveillance sur l'accès funéraire :
 - 2 caméras de surveillance

 - Grande salle de recueillement :
 - 1 caméra, pour la retransmission du moment de recueillement dans le salon des retrouvailles en cas de forte affluence
 - 1 caméra, pour la visualisation à distance

 - Salon des retrouvailles sur l'accès funéraire :
 - 1 écran LCD 107 cm LG 42LD450 (pour la retransmission du moment de recueillement en cas de forte affluence)

- mobilier des salons funéraires
 - 8 fauteuils
 - 4 lampadaires
 - 4 meubles cuisinette

- mobilier du hall d'accueil
 - 1 banque d'accueil
 - 4 fauteuils
 - 2 tables basses
 - 1 lampe à poser
 - 10 jarres

- mobilier de la salle d'attente
 - 3 canapés
 - 7 fauteuils
 - 2 tables basses
 - 1 console
 - 2 lampadaires
 - 4 jarres
 - 1 store bois

- mobilier du salon des familles
 - 3 fauteuils
 - 1 desserte
 - 1 plateau de table sur 2 poteaux en béton
 - 1 cuisinette intégrée
 - 2 lampadaires
 - 1 lampe à poser
 - 2 jarres

- mobilier de la salle de remise des urnes
 - 3 fauteuils
 - 1 lampadaire
 - 1 meuble de présentation de l'urne
 - 1 meuble de rangement des urnes
 - 1 aménagement meuble TV avec 5 étagères

- mobilier du bureau secrétariat
 - 1 bureau
 - 1 caisson mobile
 - 1 bibliothèque
 - 1 meuble de rangement
 - 1 fauteuil de travail
 - 2 sièges visiteur
 - 2 stores bois

- mobilier du bureau de direction
 - 1 bureau
 - 1 caisson mobile
 - 1 meuble de rangement
 - 1 fauteuil de travail
 - 2 sièges visiteur
 - 1 store bois

- mobilier du bureau d'accueil des familles
 - 1 table de travail
 - 1 caisson mobile
 - 5 sièges visiteur
 - 2 stores bois
 - 1 lampadaire

- mobilier de la zone détente du personnel
 - 1 table
 - 4 chaises
 - 1 store bois

- matériel informatique et bureautique
 - 2 ordinateurs
 - 3 écrans 19" LCD

- 1 imprimante fax multifonctions
- 1 imprimante couleur
- 1 logiciel de gestion Léonis
- matériel téléphonique en location avec l'abonnement la téléphonie fixe et mobile
- équipements du Parc Mémorial
 - 1 débroussailleuse
 - 1 tondeuse autoportée
 - 1 souffleur
 - 1 taille haie
 - 1 remorque
 - 1 sécateur
 - 1 balai à gazon
- 3 placards métalliques vestiaires dans le local vestiaires
- 2 ensembles de rayonnages métalliques : 1 dans le local archives, 1 dans le local jardinage.
- 2 chariots à fleurs à 5 niveaux
- 8 catafalques en bois
- 1 aspirateur Karcher pour la partie technique
- 1 aspirateur poussière
- 1 nettoyeur haute pression Karcher
- 1 fauteuil roulant
- pastilles de céramique numérotées par ordre de crémation
- 11 extincteurs à incendie
- 3 fontaines à eau EXQUADO
- 1 défibrillateur lifepak
- Matériel de cérémonial (croix)

Le logement du directeur contient du mobilier personnel qui ne peut être considéré ni comme bien de retour, ni comme bien de reprise.

III-5-2 Liste des engagements

La liste des engagements (emprunts, conventions, etc...) contractés pour le Crématorium et Parc Mémorial de Provence est détaillée ci-dessous en cas de reprise par la Ville d'Aix-en-Provence :

- Contrat de travail avec :
 - M. Patrick PIERSON, Directeur d'établissement
 - M. Julien EUSOP, Adjoint
 - M. Camille DUPONT, Assistant funéraire
 - M. Benjamin BOURDIN, Agent de crématorium – paysagiste
 - Mme Aude ROQUETTE, Assistante funéraire
 - Mme Aurélie BONNET, Assistante funéraire
- Assurance Responsabilité Civile Exploitation auprès de la compagnie MMA pro
- Assurance véhicule auprès de MMA
- Contrat avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique
- Contrat avec Gaz de France pour la fourniture de gaz
- Contrat avec la Société du Canal de Provence pour l'abonnement d'eau
- Contrat d'abonnement avec Magic OnLine pour la connexion Internet ADSL
- Contrat d'abonnement avec SFR pour la téléphonie fixe et mobile
- Contrat de maintenance annuelle des trois fontaines à eau avec EXQUADO
- Contrat de maintenance des extincteurs avec AMCI Protection
- Contrat de vérification du système de détection et d'alarme incendie avec AMCI Protection
- Contrat de vérification des blocs autonomes d'éclairage de sécurité et d'éclairage d'ambiance avec AMCI Protection
- Contrat de vérification périodique annuelle des portes sectionnelles avec COREMID
- Contrat de maintenance des installations de climatisation et chauffage avec La Française de Climatisation
- Contrat de maintenance préventive avec Facultatieve Technologies pour les appareils de crémation

IV- Les comptes

IV-1 Compte de résultat de l'établissement

En annexe figure le compte de résultat du Crématorium et Parc Mémorial de Provence.

IV-2 Affectation des charges directes et indirectes

Chaque établissement de La Société des Crématoriums de France, soit chaque crématorium et dans le cas présent celui de la Ville d'Aix-en-Provence, supporte ses propres coûts directs et indirects.

Tous les postes sont détaillés dans le compte de résultat.

Les frais de gestion et d'informatique sont imputés au site en fonction de la participation du siège de la société à son activité.

COMPTE DE RESULTAT

AIX	Exercice N	Exercice N -1	Ecart N/N-1	
	31/12/2015	31/12/2014	Euros	%
PRODUITS EXPLOITATION (1)				
Vente de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services			-	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 450 021	1 433 738	16 283	1,14%
Production stockée				
Production immobilisée				
Suvention d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	393	16 234	- 15 841	-97,58%
Autres produits	861	326	535	164,00%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 451 274	1 450 298	976	0,07%
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achat de marchandises				
Variation de stock (marchandises)	-	56	56	-100,00%
Achat de matières premières et autres approvisionnements	8 852	9 071	- 219	-2,42%
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	- 34	1 622	1 588	-97,90%
Autres achats et charges externes	393 560	375 173	18 387	4,90%
Impôts, taxes et versements assimilés	57 558	48 662	8 896	18,28%
Salaires et traitements	221 127	232 699	- 11 572	-4,97%
Charges sociales	84 622	96 314	- 11 692	-12,14%
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	113 936	110 790	3 146	2,84%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	402	-	402	NS
Dotations aux provisions	51 792		51 792	NS
Autres charges	69 449	73 028	- 3 579	-4,90%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 001 263	944 059	57 204	6,06%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	450 011	506 239	- 56 228	-11,11%
QUOTES-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

COMPTE DE RESULTAT

AIX	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2015	31/12/2014	Euros	%
PRODUITS FINANCIERES				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	47 790	14 180	33 610	NS
Différences positives de change	8			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	
TOTAL V	47 798	14 180	33 618	NS
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	6 880	19 127	- 12 247	-64,03%
Différences négatives de change	7			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	6 887	19 127	- 12 247	-64,03%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	40 911	- 4 947	45 865	-927,12%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV-V-VI)	490 923	501 292	- 10 369	-2,07%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	500	- 500	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	4 609	- 4 609	
TOTAL VII	-	5 109	- 5 109	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 161	30	7 131	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 520		16 520	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	23 681	30	23 651	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 23 681	5 079	- 28 760	-566,25%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	8 733	6 440	2 293	35,60%
Impôts sur les bénéfices	152 836	166 643	- 13 807	-8,29%
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	1 499 072	1 469 587	29 485	2,01%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 193 399	1 136 299	57 100	5,03%
BENEFICE OU PERTE (total des produits -total des charges)	305 673	333 288	- 27 615	-8,29%

ANNEXES

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2015 au 31/12/2015

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		

Compte : 20510000 LOGICIELS INFORMATIQUES

Totaux compte : 20510000	14 967.17			2 459.78	315.56	1 632.34	13 334.83	
--------------------------	-----------	--	--	----------	--------	----------	-----------	--

Compte : 21410000 CONSTRUCTIONS /SOL D'AUTRUI

Totaux compte : 21410000	2383574.21			1031751.02	96 835.56	1128586.58	1254987.63	
--------------------------	------------	--	--	------------	-----------	------------	------------	--

Compte : 21450000 AAI CONST/SOL AUTRUI

Totaux compte : 21450000	10 655.00			7 171.41	1 065.50	8 236.91	2 418.09	
--------------------------	-----------	--	--	----------	----------	----------	----------	--

Compte : 21540000 MATERIELS INDUSTRIELS

Totaux compte : 21540000	305 012.71			265 834.50	11 970.76	215 129.79	89 882.92	
--------------------------	------------	--	--	------------	-----------	------------	-----------	--

Compte : 21810000 AGENCT AMENAGT INSTALLATION

Totaux compte : 21810000	25 915.14			10 382.92	2 548.88	12 931.80	12 983.34	
--------------------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------	-----------	--

Compte : 21820000 MAT TRANSPORT

Totaux compte : 21820000	118.56			118.56		118.56		
--------------------------	--------	--	--	--------	--	--------	--	--

Compte : 21830000 MAT BUREAU & INFO

Totaux compte : 21830000	15 783.18			14 736.50	816.24	14 873.08	910.10	
--------------------------	-----------	--	--	-----------	--------	-----------	--------	--

Compte : 21840000 MOBILIER

Totaux compte : 21840000	77 364.57			76 993.80	185.35	77 179.15	185.42	
--------------------------	-----------	--	--	-----------	--------	-----------	--------	--

Totaux centre analytique : 08

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
Totaux centre analytique : 08		2833390.54			1409448.49	113 737.85	1458688.21	1374702.33	

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2015 au 31/12/2015

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
2 815 494.40		98 914.46		98 914.46	81 018.32		81 018.32	2 833 390.54

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
1 409 448.49	113 737.85			113 737.85	64 498.13	1 458 688.21	197.85	

DEROGATOIRE			
Amort. début exercice	Dotations	Reprises	Amort. fin exercice
	197.85		197.85

* dont dérogatoire différentiel



CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE

BUDGET 2016

ACTIVITE	TOTAL
Nombre de crémations 2016	2 031
Nombre de crémations 2015	2 006

LIBELLES	Montants (en Euros)
Prestations vendues	1 489 700
Production immobilisée	
Autres prestations	
TOTAL PRODUITS	1 489 700
Achats matières	
Variation stock mat/marchandises	
Autres achats & charges externes	-342 200
Total	-342 200
VALEUR AJOUTEE	1 147 500
Subvention d'exploitation	
Impôts taxes & versements assimilés	-52 000
Salaires et charges sociales	-296 900
Total	-348 900
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	798 600
Reprises / amortissements et provisions	
Transferts de charges	
Autres produits	
Dotations aux amortissements	-122 300
Dotations aux provisions	
Autres charges	-70 400
RESULTAT D'EXPLOITATION	605 900
Produits financiers	
Charges financières	-7 900
RESULTAT FINANCIER	-7 900
RESULTAT COURANT	598 000
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
RESULTAT AVANT IMPOT	598 000
Participation des salariés	-7 800
Impôt sur les bénéfices	196 733
RESULTAT NET	393 467

